

■ **Anker Bank, succursale de Genève**, à Genève, CH-660-0411988-1, société anonyme ayant son siège à Zurich (FOSC du 01.10.2004, p. 6). Les pouvoirs de Carletti David, ainsi que la procuration de Aebischer Denis, sont radiés. Paratte Olivier, de Muriaux, à Prilly, signe par procuration, collectivement à deux. Procuration collective à deux, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à Bolay Christian, de Pampigny, à Morges, et Zeltner Daniel, de Niederbuchsitzen, à Lutry.

Journal no 5514 du 06.05.2005  
(02833896 / CH-660.0.411.988-1)